

Après une première conférence traitant de « La liberté d'expression en France de Voltaire à Charlie Hebdo », le sujet d'aujourd'hui permettait d'élargir l'étude à l'échelle du monde en posant la problématique suivante : quelles sont les permanences et les mutations connues ?

Frédéric Mallégol propose de traiter le sujet en établissant, tout d'abord, un classement des pays avant d'aborder les tendances actuelles.

I. Le classement

A. Des démocraties libérales

Une carte du monde ne laisse aucun doute : l'honneur revient à l'Europe ! Les huit premiers pays qui arrivent en tête sont la Norvège, l'Estonie, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Irlande et le Portugal. La France, elle, pointe à la 25^{ème} place sur 180 pays recensés.

La démocratie est corollaire de la liberté d'expression : un État de droit garantit cette liberté d'expression qui s'exprime dans la presse. Lors d'élections, il n'y a pas de candidats officiels, tous se présentent sur un pied d'égalité, les panneaux d'affichage électoraux sont tous de même taille.

Dans ces démocraties, des textes garantissent cette liberté d'expression : l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. » Ce droit est rappelé dans la constitution de la V^e République. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 et à laquelle a participé René Cassin, prix Nobel de la paix, est un texte essentiel pour le combat en faveur des droits humains.

Le Conseil de l'Europe, principale organisation de défense des droits humains du continent, déclare, dans l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, protéger la liberté d'expression composée entre autres de la liberté de la presse.

La mise en œuvre de la liberté d'expression en France s'est faite par étapes :

- 1881 : liberté de la presse
- 1982 : liberté audiovisuelle notamment les radios libres
- 2004 : liberté d'internet

Les autres libertés annexes sont les droits de manifestation et de réunion.

Cependant, il y a des atteintes à la liberté d'expression qui sont passibles de poursuites pénales comme la campagne actuelle visant Brigitte Macron.

Descartes a écrit : « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. » L'ambiguïté de l'article 10 de la convention européenne apparaît là :

« 1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées **sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière.** »

Cet article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

De même, pour manifester, il faut en faire la déclaration à la mairie ou à la préfecture, trois jours avant et fournir plusieurs informations : durée de la manifestation, trajet emprunté, nom d'organisateurs etc etc. Ces entraves sont nécessaires au bon fonctionnement du « vivre ensemble ».

B. Des dictatures liberticides

On trouve des prédateurs sur tous les continents : c'est le cas

- dans les anciens pays décolonisés : Jacques Chirac ne disait-il pas : « Il faut bien que les dictateurs gagnent les élections, sinon, ils n'en feront plus ! » En Côte d'Ivoire, lors de l'élection présidentielle de 2020, le président sortant Alassane Ouattara est élu au premier tour avec 94 % des suffrages, et réélu en 2025 avec encore 84% des suffrages !

- dans les anciens pays communistes : en Biélorussie, depuis la contestation populaire de la réélection de Loukachenko, le pays connaît une vague de répression sans précédent ; la liberté d'expression est de plus en plus restreinte. Le Turkménistan est le troisième pays le moins libre du monde en 2022 en matière de liberté d'expression.
- dans les pays musulmans : que ce soit en Iran, pays chiite où les autorités répriment toujours davantage les droits à la liberté d'expression notamment à l'encontre des femmes ou en Arabie Saoudite, pays sunnite, où depuis peu, les autorités saoudiennes intensifient leur violente répression ciblant les personnes qui se servent des réseaux sociaux pour faire entendre leurs opinions , la liberté d'expression régresse. L' Afghanistan est l'exemple de l'islamisme liberticide, mais les deux pays les plus liberticides depuis 2005 sont l'Erythrée et la Corée du Nord !
Le cas du Soudan du Sud est un peu particulier : classé 109e sur 180, il doit ce classement avant tout à un manque de moyens techniques.

Dans ces dictatures, l'État exerce un contrôle permanent sur les médias et les populations.

- En Corée du Nord, les médias sont contrôlés par le régime nord-coréen et la population est privée d'accès à l'information. L'accès à des journaux et images de l'étranger sont passibles de prison. Le canal officiel est composé des journaux, de la radio et de la télévision, autant de médias qui entretiennent un culte de la personnalité pour la famille Kim.
- Au Turkménistan , les antennes paraboliques permettant de capter les émissions étrangères sont supprimées et on retrouve le même culte de la personnalité pour le dictateur à la tête du pays depuis 2006 qui a fait sculpter une statue de 21 m recouverte d'or, le représentant à cheval !
- En Chine, grâce à la reconnaissance faciale, on peut, en moins d'une minute, savoir ce que font 5 millions de personnes. Les gens sont notés négativement et positivement selon les actions qu'ils accomplissent : c'est ce qu'on appelle le « crédit social ».

Diverses formes d'oppression visent les journalistes : censures, arrestations arbitraires, emprisonnement dans un container comme en Érythrée où « les personnes qui tentent d'échapper au service national sont détenues dans des conditions déplorables et souvent placées dans des cellules souterraines ou dans des conteneurs »...En Chine, contre les « ennemis du pouvoir » on a le Laogaï, comparable au goulag de l'ère soviétique. Il s'agit de camps d'internement utilisés notamment contre les populations ouïghoures, des centres de « réforme par le travail » où sont détenus plusieurs millions d'individus qui fabriquent des marchandises (comme les textiles) exportées et vendues à très bas prix. On pense que 50 millions de Chinois y ont croupi en 20 ans !

Le 3 mai a été proclamé Journée mondiale de la liberté de la presse par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le prix mondial de la liberté de la presse est décerné chaque année contre l'oppression.

Plus de 50 journalistes meurent assassinés chaque année comme Alexeï Navalny, sous l'ère Poutine, en 2024.
Plus proche de nous, l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal est retenu en Algérie depuis près d'un an !

C. Les facteurs aggravants

Dans les pays en guerre, la désinformation et la manipulation sont constantes. L'horreur des guerres civiles pousse à tenir les journalistes éloignés des lieux de drame : les journalistes étrangers sont interdits à Gaza. Plusieurs reporters de guerre vivent de véritables drames : pris en otage ou massacrés, ils sont les premiers sacrifiés. James Foley, journaliste au *GlobalPost*, enlevé au NO de la Syrie est le premier otage américain à être exécuté par l'État islamique en représailles à l'intervention militaire de la coalition internationale en Irak et en Syrie. La vidéo de sa décapitation est diffusée sur Internet !

Les inégalités de développement sont aussi des facteurs aggravants : le niveau d'alphabétisation est encore faible dans certains pays et donc l'accès à l'information est difficile, la fracture numérique montre les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication et enfin l'indice de développement humain (IDH) qui se fonde sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 17 ans et plus est explicite : les pays ayant les IDH les plus faibles sont le Soudan du Sud, la Somalie, le Tchad et le Niger.

II. Les tendances

A. Des progrès en trompe-l'œil

Si on doit reconnaître que les progrès sont indéniables : 25% de démocraties en plus en raison de l'effondrement des dictatures communistes et sud-américaines, on se doit aussi de constater que la démocratisation est freinée dans le monde.

Certes, il y a des réussites : l'Estonie occupe la deuxième place en terme de liberté de la presse, l'Uruguay, après avoir connu, dans les années 1970 une dictature militaire marquée par des violations des droits de l'homme et des répressions sévères contre les opposants, est, désormais à la 19^e place !

En Afrique du Sud, Nelson Mandela, un des dirigeants historiques de la lutte contre l'apartheid est devenu, en 1994, président de la République alors que, trente ans plus tôt, il avait été condamné à la prison à perpétuité. Ce sont des exemples remarquables de progrès... mais, parallèlement, on assiste à la montée en puissance d'« hommes forts » comme Erdogan en Turquie ou Poutine en Russie.

Ce sont des démocraties qui s'installent, c'est-à-dire des pays dont le régime politique combine aspects démocratiques et dictatoriaux.

La propagande russe se mondialise : Vladimir Poutine use de la propagande comme d'une arme de guerre pour entretenir le mythe d'un monde russe menacé en permanence par l'Occident. L'association « Journalistes sans frontières » classe la Russie à la 140^e place, place qui recule constamment !

En avril 2025, 200 journalistes se sont rassemblés sur les marches de l'Opéra Bastille, en hommage à leurs 200 confrères palestiniens tués à Gaza : si on tue un journaliste, c'est pour le faire taire !

Internet, véritable miroir aux alouettes, est devenu incontournable : la génération Z qui regroupe des personnes nées, en gros, entre 1997 et 2012 est apparue alors que les communications numériques étaient déjà bien installées dans la société. La censure existe aussi sur Internet : c'est la cybercensure pratiquée en général au niveau des États et parfois à l'encontre des droits de l'homme ! En Turquie Wikipedia est interdit.

Il faut se méfier aussi des dangers du darknet capable de véhiculer, en toute impunité puisque les adresses n'y sont pas dévoilées, des images pédopornographiques, des communications liées à diverses activités illégales (vente de drogues ou d'armes par exemple) ou contraires aux droits de l'homme (nazisme, négationnisme)

Umberto Eco a écrit : « Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel. »

Aujourd'hui, Elon Musk avec le Free Speech dispose d'une liberté totale pour annoncer toutes les fakenews possibles.

Il faut ajouter à cela l'Intelligence artificielle avec tous ses risques de travestissement et les dangers des deepfakes, enregistrements vidéos ou audios réalisés ou modifiés grâce à l'intelligence artificielle et dont les contenus rendus crédibles sont totalement faux.

B. La liberté d'expression menacée dans les démocraties

La lutte contre le terrorisme suppose la multiplication des écoutes téléphoniques de journalistes et oblige les États à superviser les transports d'argent.

La concentration des médias, très dépendants de la publicité, dans les mains de quelques grands groupes est un danger pour la liberté et la pluralité de la presse qui subit des pressions politiques et économiques : qui possède les médias d'information en France ? une poignée de milliardaires, Bernard Arnault, président directeur général du groupe LVMH (Paris-Match), Dassault (Figaro), Vincent Bolloré (Géo, Gala, Femme Actuelle etc sans compter les radios).

Des inquiétudes existent aussi en Europe : pour la Hongrie de Orban par exemple.

La défiance se développe à l'égard des journalistes : le « media-bashing », forme de violence, de dénigrement serait-ce une menace pour la démocratie ?

Quand le premier ministre slovaque traite des reporters de « sales prostituées anti-slovaques », les accusant de nuire à la présidence slovaque de l'Union européenne alors qu'ils s'informaient sur la gestion des fonds publics ou que le président de la République tchèque brandit une fausse kalachnikov en menaçant de liquider les journalistes ou encore que le premier ministre d'Albanie traite les journalistes d'ignorants, de charlatans, d'ennemis publics, on est en droit de se poser des questions.

À la Maison Blanche, avec Trump, la désinformation et le mensonge sont de règle ; depuis qu'il a été banni de plusieurs réseaux sociaux, il a fondé son propre réseau Trust social dans lequel le dévoiement de la vérité est un

exercice courant. On a comptabilisé au moins 20 000 mensonges au cours de son premier mandat ! Première puissance mondiale, les États-Unis ne sont qu'à la 57^e place dans le monde pour la liberté d'expression.

Aujourd'hui, la censure ne vient pas seulement du haut, c'est-à-dire du pouvoir, mais de la base : c'est une censure citoyenne venant de citoyens ou de groupes de citoyens qui font pression pour que certains propos considérés comme discriminants à leurs yeux soient interdits.

Quand, en une de *Charlie Hebdo*, Mahomet, dans la caricature de Cabu, prononce la phrase : « C'est dur d'être aimé par des cons. » faut-il censurer ? Le racisme n'étant pas une opinion, mais un délit, certains sketches de Coluche comme le fameux Schmilblick seraient considérés aujourd'hui, comme inacceptables. Les poursuites judiciaires tombent sur ceux qui ont la parole facile ou l'humour léger.

Merci à Frédéric Mallégol qui, en conclusion de cette longue étude particulièrement intéressante, rappelle les incontestables progrès réalisés et cite Victor Hugo : « Le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel. Ce sont les deux côtés du même fait. Ces deux principes s'appellent et se complètent réciproquement. La liberté de la presse à côté du suffrage universel, c'est la pensée de tous éclairant le gouvernement de tous. Attenter à l'une, c'est attenter à l'autre. »